

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 332-CX-1420

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre de coopération avec l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Unité Universitaire du Togo (TOGO)

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent trente-deuxième réunion tenue le lundi 9 novembre 2009 à 18 h 00 au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de protocole d'entente cadre de coopération avec l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Unité Universitaire du Togo (TOGO);

**ATTENDU** la volonté commune de bonifier ce partenariat et de préciser des modalités d'extension;

**ATTENDU** le projet d'addendum;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le protocole d'entente cadre de coopération entre l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest, Unité Universitaire Togo (TOGO) et l'Université du Québec en Outaouais;

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente cadre.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,



Luc Maurice